



Bulletin Officiel

N° 5415 Mardi 08 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR

CASA CAPITAL PARTNERS 11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES 12

LLOYD TUNISIEN S.A 13

SIPHAT 14

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ELECTROSTAR 15

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2017

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« AIL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1^{er} août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société CAPSA Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 02 aout 2017 de la transaction qui a porté sur 10 actions au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant Monsieur Sofiene Kacem et l'acheteur étant Madame Mariem Hassine.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA Capital Partners au 08 août 2017 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
La Banque d'Affaire de Tunisie	3 238	323 800	64,76%
Habib Karaouli	1 603	160 300	32,06%
Thameur Chagour	94	9 400	1,88%
Tarek Mansour	35	3 500	0,70%
Monia Aloui	10	1 000	0,20%
Bochra Ben Rejeb	10	1 000	0,20%
Mariem Hassine	10	1 000	0,20%
Total	5 000	500 000	100,00%

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

**La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA
Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd
Les Berges du Lac, 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 10 Août 2017 à 10 H, au siège social ; Avenue Tahar Haddad-Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La ratification des modalités et délai de convocation .
2. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Affectation des résultats.
6. Quitus aux Administrateurs.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية

المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلانعقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ELECTROSTAR

Boulevard de l'Environnement, Route de Naassen, 2013 Bir El Kasâa, Ben Arous

BNA Capitaux, intermédiaire en bourse , informe les actionnaires de la société « ELECTROSTAR » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de 12 250 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2017 et ouverte à la souscription le 17 mai 2017, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 28 avril 2017 sous le n°17-0970, a été réalisée à hauteur de **75,0023%** du montant de l'augmentation de capital décidée et ce, par la souscription de **1 837 556 actions** nouvelles de nominal 5 dinars chacune, souscrites en numéraire au pair, et libérées totalement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **21 437 780 dinars** divisé en **4 287 556 actions** nominatives de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,314%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,356%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,398%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,440%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,459%	998,980
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,482%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,524%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,691%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,828%	996,141
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,898%	926,104
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,005%	992,164
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,406%	979,129
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,696%	966,398
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,179
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,476
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,524
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,533
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,696
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,605
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,127
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	933,933
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,659
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,710
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,600
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,033
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,424
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,909
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,887

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,422	168,440		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,825	113,839		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,459	97,470		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,006	15,008		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,603	109,617		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,540	1,541		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,979	108,048		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,003	41,006		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,506	55,511		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,509	117,442		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,425	113,224		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,395	139,365		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,502	518,456		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,991	119,878		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,723	130,565		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,276	140,140		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,395	122,213		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,326	106,210		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,014	154,090		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,080	94,183		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,509	98,518		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,856	150,928		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,830	132,938		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,285	102,717		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,721	103,894		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,174	21,162		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 284,109	2 281,423		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,036	120,323		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,407	151,317		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,044	165,504		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,799	16,824		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,022	5 321,956		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 253,891	5 252,177		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,621	2,639		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,272	2,285		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,225	1,235		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,105		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,109		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,109		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,422	116,773		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,174	119,157		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,292	10,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,627	106,634
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,725	101,733
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,645	103,657
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,841	100,853
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,460	102,474
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,646	105,657
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,974	102,986
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,460	100,470
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,571	102,577
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,788	100,800
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,629	102,640
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,990	102,002
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,170	105,183
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,570	103,580
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,581	102,591
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,185	101,196
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,825	102,834
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,090	101,106
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,371	102,383
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,946	103,955
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,229	101,241
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,403	101,414
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,932	103,941
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,065	101,075

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,455	10,456
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,104	102,115
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,425	102,438
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,502	103,512
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,270	10,271

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,873	58,856
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,494	101,328
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,387	17,374
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,508	289,125
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,415	29,436
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 330,538	2 328,259
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,104	72,047
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,231	54,219
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,597	105,282
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,645	91,319

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,773	10,777
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,531	11,545
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,348	14,353
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,769	12,756
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,790	13,775
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,091	12,076
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,472	146,546
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,070	140,061
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,220	9,191
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,364	102,184
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,527	84,602
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,287	88,331
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,440	97,394
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,101	98,533
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,566	96,628
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,336	10,321

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,858	104,818
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,430	148,280
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,362	105,859
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,748	105,457
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,810	206,179
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,808	185,889
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,827	156,834
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,789	22,517
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,242	145,301
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,912	124,171
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 242,935	9 210,966
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,877	83,815
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	986,893	992,693
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5565,147	5568,076
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5049,451	5064,133
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,120	100,171

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,893	112,756
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 731,948	10 862,149

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 216.459.040, un actif net de D : 215.572.254, et un bénéfice de la période de D: 1.987.976.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et « Hannibal Lease » représentent respectivement à la clôture de la période 11,76% et 10,45% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 638.460, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 159.177, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017 s'élève à D : 316.606.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 17 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4		<u>167 420 575</u>	<u>184 748 221</u>	<u>170 402 031</u>
Obligations et valeurs assimilées			160 335 726	176 498 537	161 947 318
Titres OPCVM			7 084 849	8 249 684	8 454 713
Placements monétaires et disponibilités			<u>49 006 423</u>	<u>42 379 127</u>	<u>51 947 631</u>
Placements monétaires	5		46 389 937	29 477 270	49 904 105
Disponibilités			2 616 486	12 901 857	2 043 526
Créances d'exploitation	6		<u>32 042</u>	<u>28 321</u>	<u>472 292</u>
TOTAL ACTIF			<u>216 459 040</u>	<u>227 155 669</u>	<u>222 821 954</u>
PASSIF					
Opérateurs créditeurs	7		498 898	517 867	499 567
Autres créditeurs divers	8		387 888	18 748	19 151
TOTAL PASSIF			<u>886 786</u>	<u>536 615</u>	<u>518 718</u>
ACTIF NET					
Capital	9		211 665 545	222 321 175	214 171 364
Sommes distribuables					
Sommes distribuables des exercices antérieurs			781	1 352	1 302
Sommes distribuables de l'exercice en cours			3 905 928	4 296 527	8 130 570
ACTIF NET			<u>215 572 254</u>	<u>226 619 054</u>	<u>222 303 236</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			<u>216 459 040</u>	<u>227 155 669</u>	<u>222 821 954</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres						
10		2 273 424	4 250 589	2 436 598	4 656 633	8 874 264
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 017 947	3 995 112	2 179 712	4 399 747	8 617 378
Revenus des titres OPCVM		255 477	255 477	256 886	256 886	256 886
Revenus des placements monétaires *						
11		604 634	1 227 782	387 967	839 292	1 752 977
Revenus des prises en pension *						
12		-	16 776	72 274	116 039	172 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 878 058	5 495 147	2 896 839	5 611 964	10 800 001
Charges de gestion des placements						
13		(499 499)	(1 004 410)	(518 468)	(1 052 017)	(2 051 154)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 378 559	4 490 737	2 378 371	4 559 947	8 748 847
Autres charges						
14		(56 570)	(114 369)	(60 180)	(121 118)	(236 046)
Contribution conjoncturelle						
8		(159 177)	(316 606)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 162 812	4 059 762	2 318 191	4 438 829	8 512 801
Régularisation du résultat d'exploitation		(87 036)	(153 834)	(134 811)	(142 302)	(382 231)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 075 776	3 905 928	2 183 380	4 296 527	8 130 570
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		87 036	153 834	134 811	142 302	382 231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(190 261)	(141 882)	(162 588)	(52 090)	86 521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		15 425	65 513	(429)	(21 740)	39 507
RESULTAT DE LA PERIODE		1 987 976	3 983 393	2 155 174	4 364 999	8 638 829

(*) retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique (revenus des placements monétaires), ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 987 976	3 983 393	2 155 174	4 364 999	8 638 829
Résultat d'exploitation	2 162 812	4 059 762	2 318 191	4 438 829	8 512 801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(190 261)	(141 882)	(162 588)	(52 090)	86 521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 425	65 513	(429)	(21 740)	39 507
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(7 375 265)	(7 375 265)	(8 199 241)	(8 199 241)	(8 199 241)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 146 545)	(3 339 110)	(9 935 510)	2 828 879	(5 760 769)
Souscriptions					
- Capital	120 153 516	218 481 422	144 077 294	238 965 365	419 621 267
- Régularisation des sommes non distribuables	21 103	39 887	39 985	58 155	81 626
- Régularisation des sommes distribuables	3 846 181	7 893 343	3 495 466	7 829 797	13 197 841
Rachats					
- Capital	(122 466 249)	(220 912 132)	(152 517 125)	(235 141 115)	(424 145 984)
- Régularisation des sommes non distribuables	(16 530)	(38 627)	(40 447)	(58 786)	(82 959)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 684 566)	(8 803 003)	(4 990 683)	(8 824 537)	(14 432 560)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 533 834)	(6 730 982)	(15 979 577)	(1 005 363)	(5 321 181)
ACTIF NET					
En début de période	224 106 088	222 303 236	242 598 631	227 624 417	227 624 417
En fin de période	215 572 254	215 572 254	226 619 054	226 619 054	222 303 236
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 111 904	2 113 068	2 278 807	2 157 736	2 157 736
En fin de période	2 089 086	2 089 086	2 195 489	2 195 489	2 113 068
VALEUR LIQUIDATIVE	103,190	103,190	103,220	103,220	105,204
TAUX DE RENDEMENT	0,87%	1,74%	0,90%	1,82%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 167.420.575 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		156 381 467	160 335 726	74,38%
Obligation de sociétés		88 927 586	91 043 703	42,23%
AB SUB 2008-01 A	20 000	799 880	804 552	0,37%
AB SUB 2008-01 A	15 000	599 910	603 414	0,28%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 100 000	1 106 912	0,51%
AB SUB 2009 TF 5,45%	10 000	533 160	550 608	0,26%
AB SUB 2009 TV TMM+0,85%	60 000	3 199 272	3 299 368	1,53%
AB SUB 2010 TV TMM+0,85%	80 000	4 799 248	4 965 535	2,30%
AB SUB 2010 TV TMM+0,85%	10 000	599 906	620 692	0,29%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 250 000	1 296 460	0,60%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 250 000	1 290 700	0,60%
AB SUB 2012 TF 6,25%	12 000	720 000	748 109	0,35%
AB SUB 2012 TV TMM+1,3%	38 000	2 280 000	2 360 955	1,10%
AB SUB 2014 7,35% A	20 000	1 200 000	1 223 968	0,57%
AB SUB 2014 7,35% A	20 000	1 200 000	1 223 968	0,57%
AB SUB 2014 7,35% A	10 000	600 000	611 984	0,28%
AB SUB 2016-1 A 7,4%	20 000	2 000 000	2 072 016	0,96%
AB SUB 2016-1 A 7,4%	10 000	1 000 000	1 036 008	0,48%
AB SUB 2016-1 A 7,4%	10 000	1 000 000	1 036 008	0,48%
AB SUB 2017-1 A 7,4%	5 000	500 000	505 028	0,23%
AIL 2014-1 TF 7,3%	10 000	600 000	632 064	0,29%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	3 016 600	1,40%
ATB 2007/1 B TMM+1,25%	30 000	1 125 000	1 130 544	0,52%
ATB SUB 2009 A2	20 000	500 000	502 576	0,23%
ATB SUB 2009 B1	5 000	350 000	351 836	0,16%
ATB SUB 2009 B2	10 000	799 990	804 297	0,37%
ATB SUB 2009 TV TMM+0,75%	20 000	500 000	502 576	0,23%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	600 000	628 812	0,29%
ATL 2010/2 TF 5,5%	10 000	200 000	204 416	0,09%
ATL 2011 TF 6,25%	5 000	200 000	203 780	0,09%
ATL 2011 TF 6,25%	5 000	200 000	203 780	0,09%
ATL 2011 TF 6,25%	2 100	84 000	85 588	0,04%
ATL 2013-1 TF 6,8%	10 000	600 000	606 256	0,28%
ATL 2013-1 TF 6,8%	10 000	600 000	606 256	0,28%
ATL 2013-1 TF 6,8%	2 000	120 000	121 251	0,06%
ATL 2013-2 TF 7,2%	20 000	1 600 000	1 657 568	0,77%
ATL 2013-2 TF 7,2%	5 000	400 000	414 392	0,19%
ATL 2013-2 TF 7,2%	5 000	400 000	414 392	0,19%
ATL 2014/1 TF 7,3%	5 000	200 000	203 392	0,09%
ATL 2014/1 TF 7,3%	10 000	400 000	406 784	0,19%
ATL 2014/2 B TF 7,2%	5 000	200 000	201 356	0,09%
ATL 2014/2 B TF 7,2%	5 000	200 000	201 356	0,09%
ATL 2014/2 C TF 7,35%	5 000	400 000	402 772	0,19%
ATL 2014/2 C TF 7,35%	5 000	400 000	402 772	0,19%
ATL 2015/1 TF 7,65%	5 000	400 000	423 676	0,20%
ATL 2015/2 CAT A TF 7,5%	5 000	400 000	408 152	0,19%
ATL 2015/2 CAT A TF 7,5%	5 000	400 000	408 152	0,19%
ATL 2015/2 CAT C TF 7,75%	5 000	500 000	510 532	0,24%
ATL 2015/2 CAT C TF 7,75%	5 000	500 000	510 532	0,24%
ATL 2017/1 CAT A TF 7,55%	5 000	500 000	508 936	0,24%
ATL 2017/1 CAT A TF 7,55%	2 500	250 000	254 468	0,12%
ATL 2017/1 CAT CTF 7,8%	5 000	500 000	509 232	0,24%

ATL 2017/1 CAT CTF 7,8%	2 500	250 000	254 616	0,12%
ATTI LEAS 2014/1 TF7,2%B	4 000	160 000	160 656	0,07%
ATTI LEAS 2014/1 TF7,35%C	3 500	280 000	281 173	0,13%
ATTIJ BANK SUB2015A 7,4%	4 000	320 000	332 611	0,15%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7,4%	7 000	700 000	703 517	0,33%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7,4%	20 000	2 000 000	2 010 048	0,93%
ATTIJ LEAS 2012/2 6,3% B	10 000	200 000	205 360	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7,5%	2 500	150 000	154 610	0,07%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7,75%	2 500	250 000	257 942	0,12%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7,7%	2 000	160 000	165 050	0,08%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7,5%	2 500	250 000	264 054	0,12%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7,75%	2 500	250 000	264 524	0,12%
BH 2013/1 TF 6,8%	2 000	85 600	85 638	0,04%
BH 2013-1 TF 6,80%	10 000	428 168	428 263	0,20%
BH SUB 2016/1 TF 7,4%	15 000	1 200 000	1 210 896	0,56%
BNA SUB 2017-1_7,4%	20 000	2 000 000	2 011 680	0,93%
BTE 2009 TF 5,25%	15 000	450 000	464 964	0,22%
BTE 2010 CA TF 5,2%	10 000	400 000	412 992	0,19%
BTE 2010 CB TF 5,85%	16 500	1 155 000	1 197 200	0,56%
BTE 2011 B TF 6,25%	6 000	450 000	458 755	0,21%
BTE 2011 B TF 6,25%	20 000	1 500 000	1 529 184	0,71%
BTE 2011 B TF 6,25%	5 000	375 000	382 296	0,18%
BTK 2012/1 TF 6,30%	20 000	857 200	884 192	0,41%
BTK 2012-1 TF 6,30%	1 500	64 290	66 314	0,03%
BTK 2014/1 A TF 7,35%	5 000	300 000	309 568	0,14%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	225 000	230 938	0,11%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	112 500	114 917	0,05%
CIL 2008 TV TMM+1,5%	20 000	800 000	817 328	0,38%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	100 000	101 836	0,05%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	116 000	118 130	0,05%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	400 000	413 156	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	206 578	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	206 578	0,10%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	600 000	633 232	0,29%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	300 804	0,14%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	320 000	333 037	0,15%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	560 000	564 234	0,26%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	400 000	408 944	0,19%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	300 000	306 708	0,14%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	300 000	300 199	0,14%
EO STB 2008/1	50 000	3 200 000	3 222 520	1,49%
STB 2008/2	40 000	2 000 000	2 037 312	0,95%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	750 000	758 564	0,35%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	571 000	582 840	0,27%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	400 000	416 272	0,19%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	400 000	402 720	0,19%
HL 2013/1 TF 6.9%	500	9 996	10 066	0,00%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	400 000	407 768	0,19%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 600 000	1 631 696	0,76%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	300 000	312 224	0,14%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	520 772	0,24%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	900 000	936 672	0,43%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 562 316	0,72%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 107	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	51 213	0,02%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	500 000	502 012	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	502 065	0,23%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	200 000	207 378	0,10%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	259 460	0,12%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 062 976	0,49%

MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	300 000	305 600	0,14%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	2 500	50 000	50 764	0,02%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	1 500	30 000	30 458	0,01%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	204 997	0,10%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	480 000	500 669	0,23%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	320 000	333 779	0,15%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	800 000	819 320	0,38%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	400 000	404 040	0,19%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 008 088	0,47%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	400 000	407 692	0,19%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	509 936	0,24%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	250 000	255 080	0,12%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	255 248	0,12%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 125 000	1 173 000	0,54%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	571 027	582 222	0,27%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	57 103	58 222	0,03%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	321 336	328 945	0,15%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 000	2 000 000	2 057 088	0,95%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	2 023 000	2 080 745	0,97%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	400 000	415 960	0,19%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	280 000	291 172	0,14%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	80 000	83 192	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	80 000	81 620	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	408 100	0,19%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	408 100	0,19%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	240 000	244 610	0,11%
Emprunts national		1 444 237	1 462 870	0,68%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	875 000	876 336	0,41%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	569 237	586 534	0,27%
Bons du trésor assimilables		65 366 144	66 823 013	31,00%
BTA 10 ANS 6.75% 07/2017	4 600	4 998 930	4 843 217	2,25%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 156 281	1,00%
BTA 10 ANS 5.5% 03/2019	18 400	18 696 200	18 700 107	8,67%
BTA 7 ANS 5.5% 02/2020	3 000	2 887 500	3 005 475	1,39%
BTA 6 ANS 5.5% 10/2020	2 500	2 404 450	2 529 881	1,17%
BTA 6 ANS 6% 02/2022	2 000	1 916 600	1 964 113	0,91%
BTA 15 ANS 6.90% 05/2022	5 417	5 943 481	5 680 014	2,63%
BTA 12 ANS 5.6% 08/2022	20 919	19 920 483	21 284 026	9,87%
BTA 10 ANS 6.3% 03/2026	2 000	1 892 200	1 930 815	0,90%
BTA 12 ANS 6.7% 04/2028	5 000	4 649 200	4 729 084	2,19%
Bons du trésor zéro coupon		643 500	1 006 140	0,47%
BTZC101210	1 200	643 500	1 006 140	0,47%
Titres OPCVM		6 847 066	7 084 849	3,29%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	1 995 867	0,93%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	600	600 000	944 463	0,44%
FCP HELION MONEO	4 893	502 022	498 900	0,23%
FINA O SICAV	489	50 051	49 684	0,02%
GO SICAV	2 923	300 087	293 455	0,14%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 033 783	0,48%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	505 916	0,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	140 014	0,06%
SANADET SICAV	1 297	142 315	137 792	0,06%
UGFS BONDS FUNDS	145 244	1 506 023	1 484 975	0,69%
TOTAL		163 228 533	167 420 575	77,66%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,35%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 46.389.937 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif net
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées</u>					
<u>ou bénéficiant d'une notation:</u>					
BT SITS	au 16/07/2017 à 8,2%	pour 150 jours	292 071	299 207	0,14%
BT AMS	au 03/08/2017 à 8,50%	pour 180 jours	241 847	248 505	0,12%
BT SITS	au 08/09/2017 à 8,20%	pour 120 jours	244 679	246 940	0,11%
BT UADH	au 10/10/2017 à 8,50%	pour 330 jours	518 195	540 266	0,25%
<u>Comptes à terme</u>			30 000 000	30 267 147	14,04%
Placement au 01/07/2017 (au taux fixe 4,80%)			9 000 000	9 087 110	4,22%
Placement au 12/07/2017 (au taux fixe 7,34%)			2 500 000	2 532 175	1,17%
Placement au 31/08/2017 (au taux fixe 5,00%)			10 000 000	10 033 973	4,65%
Placement au 13/09/2017 (au taux fixe 7,88%)			2 500 000	2 507 772	1,16%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 031 861	0,48%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)			4 000 000	4 059 674	1,88%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)			1 000 000	1 014 582	0,47%
<u>Certificats de dépôt</u>			14 664 752	14 787 872	6,86%
Certificat de dépôt HL au 09/07/2017 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 997 320	0,93%
Certificat de dépôt HL au 23/07/2017 (au taux de 7,55%)			1 970 359	1 992 652	0,92%
Certificat de dépôt HL au 20/08/2017 (au taux de 7,55%)			985 180	991 698	0,46%
Certificat de dépôt HL au 03/09/2017 (au taux de 7,60%)			985 083	989 335	0,46%
Certificat de dépôt HL au 05/09/2017 (au taux de 7,60%)			985 083	989 007	0,46%
Certificat de dépôt HL au 19/09/2017 (au taux de 7,60%)			1 970 167	1 973 427	0,92%
Certificat de dépôt HL au 26/09/2017 (au taux de 7,60%)			985 083	985 572	0,46%
Certificat de dépôt HL au 11/01/2018 (au taux de 6,29%)			4 813 438	4 868 861	2,26%
TOTAL			45 961 544	46 389 937	21,52%
Pourcentage par rapport au total des actifs					21,43%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à D : 32.042, contre un solde de D : 28.321, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	-	49 495
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	21 556	21 106	17 256
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	398 294
Autres débiteurs	10 486	7 215	7 247
Total	<u>32 042</u>	<u>28 321</u>	<u>472 292</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à D : 498.898, contre D : 517.867, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	498 898	517 867	499 567
Total	<u>498 898</u>	<u>517 867</u>	<u>499 567</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à D : 387.888, contre D : 18.748 au 30/06/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	18 351	18 748	19 151
Etat, Contribution conjoncturelle (*)	316 606	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	52 931	-	-
Total	<u>387 888</u>	<u>18 748</u>	<u>19 151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 638.460, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 159.177, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017 s'élève à D : 316.606.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	214 171 364
Nombre de titres	2 113 068
Nombre d'actionnaires	3 273

Souscriptions réalisées

Montant	218 481 422
Nombre de titres émis	2 155 592
Nombre d'actionnaires nouveaux	349

Rachats effectués

Montant	(220 912 132)
Nombre de titres rachetés	(2 179 574)
Nombre d'actionnaires sortants	(419)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(141 882)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 513
Régularisation des sommes non distribuables	1 260

Capital au 30-06-2017

Montant	211 665 545
Nombre de titres	2 089 086
Nombre d'actionnaires	3 203

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017 à D : 2.273.424, contre D : 2.436.598 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 233 199</u>	<u>2 434 090</u>	<u>1 204 771</u>	<u>2 431 371</u>	<u>4 828 601</u>
- Intérêts	1 233 199	2 434 090	1 204 771	2 431 371	4 828 601
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>784 748</u>	<u>1 561 022</u>	<u>974 941</u>	<u>1 968 376</u>	<u>3 788 777</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	784 748	1 561 022	974 941	1 968 376	3 788 777
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>255 477</u>	<u>255 477</u>	<u>256 886</u>	<u>256 886</u>	<u>256 886</u>
- Dividendes	255 477	255 477	256 886	256 886	256 886
TOTAL	2 273 424	4 250 589	2 436 598	4 656 633	8 874 264

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017 à D : 604.634, contre D : 387.967 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	63 824	101 703	31 103	77 766	165 304
Intérêts des comptes à terme	342 829	745 525	189 609	384 328	854 654
Intérêts des dépôts à vue	25 453	49 634	25 580	51 981	96 599
Intérêts des certificats de dépôts	171 876	329 591	141 052	324 078	632 701
Autres	652	1 329	623	1 139	3 719
TOTAL	604 634	1 227 782	387 967	839 292	1 752 977

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste présente un solde nul pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, contre D : 72.274 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de mises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 499.499, contre D : 518.468 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	499 499	1 004 410	518 468	1 052 017	2 051 154
TOTAL	499 499	1 004 410	518 468	1 052 017	2 051 154

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 56.570 contre D : 60.180, pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	Année 2016
Redevance du CMF	113 493	58 584	118 872	231 769
Services bancaires et assimilés	876	1 596	2 246	4 277
TOTAL	114 369	60 180	121 118	236 046

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV depuis le 25 mai 2017.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 72.677.988 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 de 799.939 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note **N° 3-12** des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge encourue jusqu'au 30 Juin 2017 est de 91.572 Dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 30 Juin 2017
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	48 261,652	41 869,992	46 052,719
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 607,274	3 080,783	725,541
b - Obligations et Valeurs assimilées		46 654,378	38 789,209	45 327,178
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		24 416,336	22 750,921	12 597,860
a - Placement monétaires	3-3	11 408,100	6 485,484	8 825,557
b – Disponibilités	3-11	13 008,236	16 265,437	3 772,303
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		72 677,988	64 620,913	58 650,579
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	144,907	137,952	140,671
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	153,032	18,016	38,332
TOTAL PASSIF		297,939	155,968	179,003
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	70 978,834	63 221,966	56 258,341
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 401,215	1 242,979	2 213,235
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,071	0,521	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 401,144	1 242,458	2 212,772
ACTIF NET		72 380,049	64 464,945	58 471,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		72 677,988	64 620,913	58 650,579

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Avril au 30 Juin 2017
(Unité: 1000 TND)

		01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
		Au	Au	Au	Au	Au
Notes		30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	687,727	1 256,903	571,336	1 010,037	2 038,657
a - Dividendes		65,603	65,603	98,329	98,329	98,329
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		622,124	1 191,300	473,007	911,708	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	242,792	433,274	277,570	456,771	1 090,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		930,519	1 690,177	848,906	1 466,808	3 129,469
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	144,907	278,997	137,952	257,244	549,169
REVENU NET DES PLACEMENTS		785,612	1 411,180	710,954	1 209,564	2 580,300
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	78,361	155,758	30,443	53,095	118,138
RESULTAT D'EXPLOITATION		707,251	1 255,422	680,511	1 156,469	2 462,162
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		92,688	145,722	50,883	85,989	- 249,390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		799,939	1 401,144	731,394	1 242,458	2 212,772
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-92,688	-145,722	-50,883	-85,989	249,390
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-57,350	-50,588	-72,629	-54,023	- 14,412
* +/- values réalisées sur cession des titres		14,966	40,906	-4,576	3,609	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		664,867	1 245,740	603,306	1 106,055	2 455,508

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2017

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	707,251	1 255,422	680,511	1 156,469	2 462,162
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 57,350	- 50,588	- 72,629	- 54,023	- 14,412
c - +/- values réalisées sur cession de titres	14,966	40,906	- 4,576	3,609	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	2 514,003	2 514,003	2 446,004	2 446,004	2 446,004
AN 3 -Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	10 631,313	28 730,841	14 841,488	29 725,185	47 611,500
* Capital	10 359,400	27 674,900	14 348,100	28 611,200	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	- 2,134	3,946	- 0,253	4,457	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	274,047	1 051,995	493,641	1 109,528	1 561,846
b – Rachats	6 887,816	13 554,105	9 353,841	13 588,696	38 817,833
* Capital	6 573,900	12 943,100	9 077,800	13 132,000	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	2,758	5,572	- 2,075	-0,499	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	311,158	605,433	278,116	457,195	1 244,949
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 894,361	13 908,473	3 644,949	14 796,541	8 803,171
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	70 485,687	58 471,576	60 819,997	49 668,404	49 668,404
b - En fin de période	72 380,049	72 380,049	64 464,945	64 464,945	58 471,576
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	672,040	562,577	579,920	477,831	477,831
b - En fin de période (mille actions)	709,895	709,895	632,623	632,623	562,577
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE(EN DINAR)	104,883	103,935	104,877	103,946	103,946
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE(EN DINAR)	101,959	101,959	101,901	101,901	103,935
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	1,88%	0,91%	1,82%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/06/2017

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/06/2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **48.261.652** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14 494 270	19,94%	20,03%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.127.049	7,05%	7,08%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.367.221	12,89%	12,94%	
Titres émis par des sociétés	467.000	31.457.142	32.160.108	44,25%	44,43%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.037.169	1,43%	1,43%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	266.550	275.275	0,38%	0,38%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.200.000	1.212.520	1,67%	1,68%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	414.392	0,57%	0,57%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	189.119	0,26%	0,26%	-
BH 2009	5.000	307.500	314.001	0,43%	0,43%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	428.000	428.191	0,59%	0,59%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	428.000	428.172	0,59%	0,59%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	76.593	0,11%	0,11%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	539.293	0,74%	0,75%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	874.249	1,20%	1,21%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	409.224	0,56%	0,57%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.528.422	2,10%	2,11%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.500.000	1.564.001	2,15%	2,16%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	877.149	1,21%	1,21%	-
AIL 2013-1	15.000	300.000	301.427	0,41%	0,42%	A+
UBCI 2013-1	10.000	600.000	602.772	0,83%	0,83%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	307.596	0,42%	0,42%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	616.691	0,85%	0,85%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	120.000	121.256	0,17%	0,17%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	414.755	0,57%	0,57%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.247.490	1,72%	1,72%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	406.372	0,56%	0,56%	BB
CIL 2016/1	10.000	800.000	806.049	1,11%	1,11%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	816.570	1,12%	1,13%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	407.538	0,56%	0,56%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	800.000	800.402	1,10%	1,11%	BB
ATL 2016-1	10.000	800.000	800.526	1,10%	1,11%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.056.219	1,45%	1,46%	BB+

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.072.986	2,85%	2,86%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.073.984	2,85%	2,87%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.020.322	1,40%	1,41%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.025.464	1,41%	1,42%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.028.546	1,42%	1,42%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.008.206	2,76%	2,77%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.005.957	1,38%	1,39%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.010.260	1,39%	1,40%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.040.949	2,81%	2,82%	BB+
Titres OPCVM	15.971	1.650.478	1.607.274	2,21%	2,22%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	15.971	1.650.478	1.607.274	2,21%	2,22%	-
Total du portefeuille-titres.		47.307.620	48.261.652	66,40%	66,68%	

La valeur des BTA au 30/06/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.139 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **1.906.000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **687.727 DT** pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	155.772	312.048	155 772	311 546	626.515
Revenues des titres OPCVM	65.603	65.603	98 329	98 329	98.329
Revenus des obligations	466.352	879.252	317 235	600 162	1.313.813
Total	687.727	1.256.903	571 336	1 010 037	2.038.657

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **11.408.100 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif	Emetteur
CD130417/120717ML (7,20%,90j)	1.478.782	1.497.407	2,06%	MODERN LEASING
CD180417/170717ML (7,20%,90j)	2.464.637	2.493.713	3,43%	MODERN LEASING
CD190617/270917UNIFACTOR (7,25% 100j)	1.968.414	1.972.204	2,71%	UNION FACTORING
CD210617/010717 BH (5.83% 10 j)	2.496.766	2.500.000	3,44%	BH
CD011116/271017 HL (7,55% 360j)	2.831.520	2.944.776	4,05%	HANNIBAL LEASE
Total	11.240.119	11.408.100	15,70%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017** un montant de **242.792 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	80.024	88.271	78 059	85 221	289.837
Intérêts des certificats de dépôts	162.768	345.003	199 511	371 550	800.975
Total	242.792	433.274	277 570	456 771	1.090.812

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2017** au **30-06-2017** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2016** au **30-06-2016** se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
Capital au 1er Janvier		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	27.674.900	28 611 200
Régul des sommes non distribuables	3.946	4 457
Nombre d'actions émises	276.749	286 112
Rachats effectués		
Montant (nominal)	12.943.100	13 132 000
Régul des sommes non distribuables	5.572	-499
Nombre d'actions rachetées	129.431	131 320
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-50.588	-54 023
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	40.906	3 609
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Juin		
Montant	70.978.834	63 221 966
Nombre d'actions	709.895	632 623
Nombre d'actionnaires	640	595

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-06-2017** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	56	15	71
Sommes distribuables exercice en cours	1.255.422	145.722	1.401.144
Total	1.255.478	145.737	1.401.215

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **144.907 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	25.572	24344	24.824
Rémunération du distributeur à payer	119.335	113607	115.847
Total	144.907	137 952	140.671

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **153.032 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	31.797	-	-
Honoraires du commissaire aux comptes	10.740	9 246	17.330
Redevances CMF à régler	5.883	5 268	5.357
Autres charges AGO amortis*	2.773	*- 2 264	-
TCL à payer	1.610	652	645
Jetons de présence	8.656	5 114	15.000
Contribution Exceptionnelle**	91.572	-	-
Total	153.032	18 016	38.332

* L'abonnement des charges d'AGO au 30/06/2016 fait ressortir un solde de 2 897 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/06/2016 sont de l'ordre de 5 161 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

** cf. note 3-12

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-04-2017** au **30-06-2017** à **144.907 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	25.572	49.235	24 344	45 396	96.912
Rémunération du distributeur	119.335	229.762	113 607	211 848	452.257
Total	144.907	278.997	137 952	257 244	549.169

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017** à **78.361 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	17.048	32.823	16 230	30 264	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5.660	11.258	5 660	11 320	22.765
Autres charges AGO amortis	3.392	7.199	1 498	2 897	7.931
T CL	2.428	4.250	2 140	3 500	7.834
Jetons de présence	3.794	8.656	4 916	5 114	15.000
Contribution conjoncturelle*	46.039	91.572	-	-	-
Total	78.361	155.758	30 443	53 095	118.138

* cf. note 3-12

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017 à 13.008.236 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	4.939.193	10 736 737	3.772.303
Placements à terme	8.069.043	5 528 700	-
Total	13.008.236	16 265 437	3.772.303

3-12 Evénements exceptionnel:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 30 Juin 2017 est de 91.572 Dinars.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 240 761 dinars et un résultat net de la période de 42 277 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 543 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	986 347,039	1 159 493,594	1 095 260,247
	a- Actions et droits rattachés		587 691,306	736 488,665	691 458,986
	b- Obligations et valeurs assimilées		398 655,733	410 251,179	391 236,811
	c- Titres OPCVM		0,000	12 753,750	12 564,450
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	254 128,652	324 069,129	300 097,945
	a- Placements monétaires		145 671,168	0,000	142 960,742
	b- Disponibilités		108 457,484	324 069,129	157 137,203
AC3	Créances d'exploitations	3.3	285,597	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 240 761,288	1 483 562,723	1 395 358,192
	<u>PASSIF</u>				
			<u>20 017,018</u>	<u>40 376,645</u>	<u>24 261,735</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 239,160	23 659,773	4 417,188
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	13 777,858	16 716,872	19 844,547
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 220 744,270</u>	<u>1 443 186,078</u>	<u>1 371 096,457</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 217 130,492	1 438 262,646	1 364 763,160
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 613,778</u>	<u>4 923,432</u>	<u>6 333,297</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,444	1,037	0,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 606,334	4 922,395	6 332,308
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 240 761,288	1 483 562,723	1 395 358,192

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	17 747,802	23 184,473	19 276,228	25 796,193	49 905,865
Dividendes		12 094,140	12 094,140	13 511,490	13 511,490	26 217,050
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 653,662	11 090,333	5 764,738	12 284,703	23 688,815
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	1 378,568	2 710,426	246,996	2 261,445	2 334,539
Total des revenus des placements		19 126,370	25 894,899	19 523,224	28 057,638	52 240,404
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	-3 889,627	-7 974,954	-5 074,946	-10 628,167	-19 588,539
Revenu net des placements		15 236,743	17 919,945	14 448,278	17 429,471	32 651,865
CH 2 Autres charges	3.9	-7 614,861	-14 989,531	-6 834,347	-13 392,726	-26 782,885
Résultat d'exploitation		7 621,882	2 930,414	7 613,931	4 036,745	5 868,980
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		534,176	675,920	762,504	885,650	463,328
Sommes distribuables de la période		8 156,058	3 606,334	8 376,435	4 922,395	6 332,308
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-534,176	-675,920	-762,504	-885,650	-463,328
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		59 945,816	85 462,181	102 369,124	142 394,237	138 927,779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-25 036,565	-28 471,661	-69 276,046	-71 127,865	-74 521,536
Frais de négociation de titres		-254,139	-682,663	-1 276,971	-2 079,080	-2 991,205
Résultat net de la période		42 276,994	59 238,271	39 430,038	73 224,037	67 284,018

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>42 276,994</u>	<u>59 238,271</u>	<u>39 439,038</u>	<u>73 224,037</u>	<u>67 284,018</u>
a- Résultat d'exploitation	7 621,882	2 930,414	7 613,931	4 036,745	5 868,980
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	59 945,816	85 462,181	102 369,124	142 394,237	138 927,779
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-25 036,565	-28 471,661	-69 276,046	-71 127,865	-74 521,536
d- Frais de négociation de titres	-254,139	-682,663	-1 267,971	-2 079,080	-2 991,205
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-142 457,025</u>	<u>-204 106,686</u>	<u>-245 289,459</u>	<u>-631 399,907</u>	<u>-697 549,509</u>
a- Souscriptions	0,000	99,079	0,000	0,000	12 141,689
- Capital	0,000	100,000	0,000	0,000	11 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1,226	0,000	0,000	129,997
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,305	0,000	0,000	111,692
b- Rachats	142 457,025	204 205,765	245 289,459	631 399,907	709 691,198
- Capital	138 800,000	199 800,000	241 500,000	628 300,000	705 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 631,475	4 239,299	4 431,095	599,817	1 257,046
- Régularisation des sommes distribuables	25,550	166,466	-641,636	2 500,090	3 034,152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-105 663,803	-150 352,187	-219 847,317	-572 172,766	-644 262,387
Actif Net					
<u>a- En début de période</u>	1 326 408,073	1 371 096,457	1 663 033,395	2 015 358,844	2 015 358,844
<u>b- En fin de période</u>	1 220 744,270	1 220 744,270	1 443 186,078	1 443 186,078	1 371 096,457
Nombre d'actions					
<u>a- En début de période</u>	13 051	13 660	16 727	20 595	20 595
<u>b- En fin de période</u>	11 663	11 663	14 312	14 312	13 660
VALEUR LIQUIDATIVE	104,668	104,668	100,837	100,837	100,373
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	13,81%	9,56%	9,14%	7,86%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs similaires ont été évalués, au 30-06-2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2017 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% l'Actif
<u>Actions</u>		630 784,521	587 691,306	47,37%
ADWYA	10 000	62 627,550	56 100,000	4,52%
ATL	11 236	35 246,840	32 370,916	2,61%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	42 100,000	3,39%
BIAT	920	56 522,904	96 031,440	7,74%
CARTHAGE CEMENT	33 500	99 594,113	81 673,000	6,58%
MONOPRIX	8 000	119 435,243	75 872,000	6,11%
SFBT	4 950	90 071,053	96 609,150	7,79%
SOTUVER	14 225	77 926,154	66 231,600	5,34%
TPR	13 280	56 764,164	40 703,200	3,28%
<u>Obligations des Sociétés</u>		172 000,000	175 607,251	14,15%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	40 000,000	41 356,274	3,33%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	60 699,617	4,89%
CIL2014-2 7.6%	1 000	60 000,000	61 519,167	4,96%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 032,193	0,97%
<u>BTA</u>		215 356,000	223 048,482	17,98%
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,05%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	3,97%
BTA072017	130	129 116,000	135 943,671	10,96%
TOTAL		1 018 140,521	986 347,039	79,50%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	12 094,140	12 094,140	13 457,640	13 457,640	26 163,200
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	53,850	53,850	53,850
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 653,662	11 090,333	5 764,738	12 284,703	23 688,815
Revenus des obligations privées	2 680,829	5 559,145	3 326,441	6 993,857	13 467,762
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 972,833	5 531,188	2 438,297	5 290,846	10 221,053
TOTAL	17 747,802	23 184,473	19 276,228	25 796,193	49 905,865

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2017 à 254 128,652 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	145 671,168	0,000	142 960,742	11,74%
Disponibilités		108 457,484	324 069,129	157 137,203	8,74%
Total		254 128,652	324 069,129	300 097,945	20,48%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/16	142 887,648	145 671,168	11,74%
Total placement BTCT			142 887,648	145 671,168	11,74%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 378,568	2 710,426	246,996	2 261,445	2 334,539
TOTAL	1 378,568	2 710,426	246,996	2 261,445	2 334,539

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	285,597	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	285,597	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 239,160	23 659,773	4 417,188
	Frais de gestionnaire	1 376,822	1 777,556	1 581,125
	Frais de dépositaire	509,086	2 469,982	283,489
	Frais de distributeurs	4 353,252	19 412,235	2 552,574

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	13 777,858	16 716,872	19 844,547
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	381,905	2 400,000	2 011,685
	Redevance CMF	99,336	122,405	116,647
	Contribution conjoncturelle 7.5%	543,192	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	12 753,425	14 194,467	17 716,215

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	1 366 000
* Nombre de titres	13 660
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	199 800
* Nombre de titres rachetés	1 998
Capital au 30/06/2017	
* Montant en nominal	1 166 300
* Nombre de titres	11 663
* Nombre d'actionnaires	91

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à -150 352,187 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2017 est de 11 663 contre 13 660 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>1 364 763,160</u>	<u>1 364 763,160</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-199 800,000</u>	<u>-199 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>52 067,332</u>	<u>55 681,110</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	85 462,181	85 462,181
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-28 471,661	-28 471,661
- Frais de négociation de titres	-682,663	-682,663
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 240,525	-4 240,525
- Sommes distribuables		3 613,778
<u>Montant fin de période au 30/06/2017</u>	<u>1 217 130,492</u>	<u>1 220 744,270</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à **3 613,778** DT contre **4 923,432** DT au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,444	1,037	0,989
Résultat d'exploitation	2 930,414	4 036,745	5 868,980
Régularisation du résultat d'exploitation	675,920	885,650	463,328
<u>Total</u>	<u>3 613,778</u>	<u>4 923,432</u>	<u>6 333,297</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>3 889,627</u>	<u>7 974,954</u>	<u>5 074,946</u>	<u>10 628,167</u>	<u>19 588,539</u>
Rémunération du gestionnaire	1 376,842	2 882,567	1 777,056	3 741,455	6 945,771
Rémunération du dépositaire	251,285	509,249	329,796	688,688	1 264,303
Rémunération des distributeurs	2 261,500	4 583,138	2 968,094	6 198,024	11 378,465

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 614,861</u>	<u>14 989,531</u>	<u>6 834,347</u>	<u>13 392,726</u>	<u>26 782,885</u>
Redevance CMF	305,968	640,579	394,905	831,441	1 543,517
Services bancaires et assimilés	285,422	285,422	317,599	317,599	617,450
Contribution conjoncturelle 7.5%	225,953	543,192	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 797,518	13 520,338	6 121,843	12 243,686	24 621,918

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 797,518</u>	<u>13 520,338</u>	<u>6 121,843</u>	<u>12 243,686</u>	<u>24 621,918</u>
Taxes (*)	-54,639	-108,678	15,193	30,386	61,105
Frais bancaires	26,033	51,781	24,033	48,067	96,663
Publication BO CMF	399,901	795,408	485,283	970,567	1 951,800
Honoraires CAC	1 675,398	3 332,384	1 670,944	3 341,888	6 720,500
Frais AGO et publications	990,769	1 970,650	437,340	874,681	1 758,974
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,606	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	768,264	1 528,086	497,268	994,536	2 000,000
Autres	0,011	0,022	8,176	16,348	32,876

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 000 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 543,192 DT.